

REALISER UN DIAGNOSTIC RPS

MANAGEMENT S&ST



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



FORMATION
REALISER UN DIAGNOSTIC RPS

(Durée : 1 jour (07heures))

Public

Tout salarié en charge de l'animation de la démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Prérequis

Formation « S'initier à la prévention des RPS » ou « Devenir AP SMS » ou « Devenir référent en S&ST »

Objectifs

- Connaître l'état de santé psychosocial de l'entreprise
- Participer à la prévention des RPS
- Elaborer un plan d'actions

Contenu

Principales notions de risques psychosociaux

- Contexte d'apparition des RPS
- Atteintes pour le salarié
- Les différents niveaux de prévention
- Les démarches institutionnelles de prévention
- Les procédures d'alerte et de prise en charge
- Les acteurs internes et externes

Le cadre réglementaire

- Cadre réglementaire
- Obligations et responsabilités

Gestion du risque

- Faire l'état des lieux
- Interpréter les résultats et les intégrer au DUERP
- La démarche globale de prévention des RPS

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de situations réelles de l'entreprise, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques, utilisation des outils existants



Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 07 heures soit 1 jour

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur RPS certifié par le réseau prévention.

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p><i>Ouverture de la formation, recueil des attentes</i></p> <p>Principales notions de risques psychosociaux</p> <ul style="list-style-type: none">• Contexte d'apparition des RPS• Atteintes pour le salarié• Les différents niveaux de prévention• Les démarches institutionnelles de prévention• Les procédures d'alerte et de prise en charge• Les acteurs internes et externes <p>Le cadre réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre réglementaire• Obligations et responsabilités
13h30 – 17h00	<p>Gestion du risque</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire l'état des lieux• Interpréter les résultats et les intégrer au DUERP• La démarche globale de prévention des RPS <p>Bilan de la formation</p>